

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2025-155

**PRÊT DU KIT MICRO-FOLIE
MOBILE "AN VAVANG"**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 29 septembre
2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 8 octobre 2025.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 7 octobre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 7
octobre, le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M.
Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine,
M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila
Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme
Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe
par Mme Sophie Tsiavia, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. Mihidoiri Ali, M. Henry Hippolyte par M.
Jean-Max Nagès, Mme Brigitte Cadet par M. Alain Iafar,
M. Zakaria Ali par M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Garicia
Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville et Mme
Paméla Trécasse par Mme Honorine Lavielle.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Claudette Clain Maillot, M. Patrice Payet,
Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

Affaire n° 2025-155

PRÊT DU KIT MICRO-FOLIE MOBILE “AN VAVANG”

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-039 du conseil municipal du 5 avril 2022 portant sur le Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social (PSCES) du Réseau de Lecture Publique et le règlement intérieur de la Médiathèque Benoîte Boulard ;

Vu la délibération n° 2024-110 du conseil municipal du 3 septembre 2024 portant sur le Projet Scientifique Culturel Éducatif et Social (PSCES) de la Bibliothèque de la Rivière des Galets ;

Vu l’avis favorable de la commission « Politique Culturelle – Sportive – Petite Enfance » réunie le 24 septembre 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après avoir délibéré et à l’unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d’approuver cette nouvelle orientation politique en matière culturelle ;

Article 2 : d’approuver les termes de la convention de prêt n° 202503 conclue entre la Ville du Port et l’Association Praxitèle ;

Article 32 : de valider le versement de la redevance forfaitaire de 500 € TTC à l’association Praxitèle au titre de la mise à disposition du kit mobile Micro-Folie ;

Article 3 : d’autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer ladite convention et les pièces afférentes.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

PRÊT DU KIT MICRO-FOLIE MOBILE “AN VAVANG”

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la convention de prêt du kit **Micro-Folie mobile “An Vavang”** avec l'association Praxitèle, et de valider le versement d'une redevance forfaitaire de 500 euros TTC à l'association, correspondant aux frais de gestion du matériel mis à disposition.

La Micro-Folie est un dispositif national initié par l'Établissement public La Villette, avec le soutien du ministère de la Culture. Il vise à démocratiser l'accès à l'art et à la culture grâce à des outils numériques innovants. Le dispositif comprend un musée numérique (œuvres des grandes institutions nationales et internationales), des modules de médiation, dont une station de réalité virtuelle et un mini FabLab. Ce dernier est un espace d'initiation à la fabrication numérique, permettant de concevoir et de produire de petits objets grâce à des machines comme les imprimantes 3D ou les découpeuses laser. À La Réunion, le déploiement est coordonné par l'association Praxitèle en collaboration avec la Direction des affaires culturelles, qui met à disposition des collectivités un kit mobile “An Vavang”, dans une logique d'expérimentation territoriale.

Dans ce cadre, l'association Praxitèle a proposé à la ville du Port la mise à disposition, à titre expérimental, d'un kit mobile Micro-Folie pour une durée de 6 mois, à compter du 21 août 2025. Ce kit sera installé à la médiathèque Benoîte Boulard, équipement structurant du réseau de lecture publique de la commune. Ce prêt s'inscrit dans une logique de découverte, de sensibilisation et de préfiguration en vue d'une éventuelle acquisition d'un équipement Micro-Folie mobile à l'horizon 2026.

Accueillir une Micro-Folie, c'est bien plus qu'accueillir un équipement numérique dans un lieu culturel. C'est offrir à tous, sans distinction, un accès élargi à l'art, à la création et à l'innovation. C'est irriguer des plus grands chefs-d'œuvre les quartiers, les médiathèques et le quotidien des habitants. C'est aussi, et surtout, redonner à la culture son rôle essentiel de lien, de transmission et de transformation.

Pour la ville du Port, territoire riche d'une histoire populaire et engagée, marqué par la jeunesse de sa population et son ancrage dans les dynamiques de l'éducation artistique et culturelle, ce prêt constitue une opportunité réelle de faire de la culture un levier d'émancipation. Il s'agit d'initier un espace d'expérimentation culturelle, modulable, mobile, interactif, qui permettra de toucher des publics parfois éloignés de l'offre institutionnelle.

Ce projet permettra de créer des formes nouvelles d'accueil, d'animation et de sensibilisation, en lien étroit avec les équipes de médiation et les partenaires éducatifs, associatifs ou artistiques. Il s'inscrit pleinement dans les orientations affirmées de la politique municipale, notamment dans le cadre du projet culturel de territoire, du PACTE Culture signé avec la DAC Réunion et de la labellisation “100 % Éducation Artistique et Culturelle”.

Cette phase d'expérimentation permettra à la commune d'évaluer, en conditions réelles, les effets d'un tel dispositif sur son territoire et d'en mesurer l'impact en termes d'appropriation et de fréquentation. Au-delà du prêt, c'est donc une dynamique d'innovation et de participation qui est engagée.

Le projet Micro-Folie vient renforcer les ambitions portées par la ville du Port en matière de culture pour tous, en permettant d'explorer de nouveaux formats, de faire dialoguer les patrimoines et les technologies, les artistes et les habitants, les souvenirs et les imaginaires.

Au regard de ces éléments, le conseil municipal est appelé à :

- approuver cette nouvelle orientation politique en matière culturelle ;
- approuver les termes de la convention de prêt n° 202503 conclue entre la Ville du Port et l'Association Praxitèle ;
- valider le versement de la redevance forfaitaire de 500 € TTC à l'association Praxitèle au titre de la mise à disposition du kit mobile Micro-Folie ;
- autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer ladite convention et les pièces afférentes.



Convention de prêt n°202503-LP-PRAXI MF

ENTRE :

L'ASSOCIATION PRAXITÈLE

Domicilié : 9 chemin Dauphin 97429 Petite-île

N° SIRET : 809 583 248 00046 – **Code NAF :** 94.99Z

Représentée par Monsieur Brice BOIRIE, en qualité de Président ;

Ci-après désignée par le terme **“L'ASSOCIATION PRAXITÈLE”**

Tél. : 06 93 82 52 59

D'UNE PART

ET

La Commune de Le Port,

Domiciliée : Ville de Le Port - 9, rue Renaudière de Vaux – 97420 Le Port

N°SIRET : 219 740 073 00016 - **Code NAF :** 84.11Z

Représentée par son Maire, Monsieur Olivier HOARAU, dûment habilité à cet effet par délibération n° 2020-026 du Conseil Municipal en date du 2 juin 2020 et en application des dispositions de l'article L. 2122-22 du CGCT

Ci-après désigné par le terme la « **COMMUNE** »

D'AUTRE PART

Préambule

Inspiré des Folies du Parc de La Villette conçues par l'architecte Bernard Tschumi, le projet novateur Micro-Folie est porté par le Ministère de la Culture et coordonné au niveau national par **L'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette** (EPPGHV) et au niveau régional par **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE** en collaboration avec la Direction des affaires culturelles de La Réunion.

Chaque Micro-Folie se doit de répondre à trois ambitions déclinables différemment selon les spécificités de chaque territoire :

- Animer les territoires, pour créer de nouveaux lieux de vie populaires. Chaque Micro-Folie a pour vocation d'être un lieu de convivialité et d'échanges autour d'un espace dédié aux enfants et/ou d'un bar associatif ;
- Offrir à tous les chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles, en diffusant leurs contenus via le dispositif du Musée Numérique. Application réunissant plusieurs centaines de chefs-d'œuvre d'établissements culturels et musées, le Musée Numérique offre au public sous forme digitale une galerie d'art virtuelle unique, mêlant arts visuels, design, architectures, spectacles vivants et contenus scientifiques. Il peut aussi être accompagné d'un espace de réalité virtuelle ;
- Favoriser la création, en permettant aux artistes locaux et aux habitants de se produire au sein du réseau Micro-Folie grâce à la mise à disposition d'une scène équipée et/ou à la création d'un espace atelier ou d'un FabLab.

En parallèle du déploiement des Micro-Folies sur le territoire national et international, **L'EPPGHV** a travaillé sur la conception d'une "Micro Folie mobile" qui reprend les composantes essentielles d'une Micro-Folie (Musée Numérique, FabLab, Réalité Virtuelle). Elle est conçue pour être mise à la disposition des acteurs d'un territoire souhaitant expérimenter le dispositif proposé par le réseau Micro-Folie.

Le dispositif Micro-Folie est présent sur le territoire réunionnais depuis 2019 à la Médiathèque Héva à La Possession et depuis 2025 à la Cité des Arts à Saint-Denis.

Un partenariat a été initié en 2023 entre l'EPPGHV, la DAC Réunion et l'ASSOCIATION PRAXITÈLE, pour assurer le déploiement, la coordination et l'animation du réseau Micro-Folie sur tout le territoire Réunionnais. **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE** dispose d'un kit mobile, la Micro-Folie mobile "An Vavang", qu'elle peut mettre à disposition des acteurs souhaitant expérimenter le dispositif.

Dans ce contexte, **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE** a décidé d'accompagner **la Ville de Le Port** dans son projet d'expérimentation d'une Micro-Folie.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'ASSOCIATION PRAXITÈLE, ci-après dénommée « **le Prêteur** », met à la disposition de **la Ville de Le Port**, ci-après dénommée « **la COMMUNE** », la Micro-Folie mobile "An Vavang". Ce prêt est conclu pour une durée de 6 mois à compter du 21 août 2025.

La présente convention définit les obligations des deux parties pendant cette période de mise à disposition du matériel de 6 mois soit jusqu'au 21 février 2026.

Il est d'ores et déjà précisé que la période de mise à disposition de la Micro-Folie mobile "An Vavang" est maximale et ne pourra se prolonger au-delà des dates définies ci-dessus sans l'accord express, écrit et préalable de **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE**.

Il est entendu que la Micro-Folie mobile "An Vavang" reste la propriété exclusive de **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE** pendant toute la période de mise à disposition au « **la COMMUNE** ».

Un descriptif de la Micro-Folie mobile "An Vavang" figure en annexe 1 et 2 de la présente convention .

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION PRAXITÈLE

L'ASSOCIATION PRAXITÈLE met à la disposition de **la Ville de Le Port**, la Micro-Folie mobile "An Vavang" en ordre de marche pour une durée de 6 mois à compter de la signature de la présente convention.

2.1 Livraison

L'ASSOCIATION PRAXITÈLE assure le transport aller de la Micro-Folie mobile "An Vavang" depuis le dernier lieu de présentation publique du précédent bénéficiaire jusqu'au lieu de la 1ère présentation au public assurée par **la COMMUNE** soit la Médiathèque Benoîte Boulard, 100 avenue du 20 Décembre 1848, 97420 Le Port.

L'ASSOCIATION PRAXITÈLE assurera le transport retour de la Micro-Folie mobile "An Vavang" jusqu'au prochain lieu de déploiement à l'issue de la période de prêt.

L'ASSOCIATION PRAXITÈLE garantit le bon fonctionnement de la Micro-Folie mobile "An Vavang".

La Micro-Folie mobile "An Vavang" sera préalablement testée avant sa présentation au public par un représentant de **la COMMUNE** et un représentant de **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE**.

Un constat de la Micro-Folie mobile "An Vavang" (sur la base de l'Annexe 1) sera réalisé par les deux parties à la suite de la livraison du matériel par **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE** le 21 août 2025.

Le constat devra être signé par l'ensemble des parties.

2.2 Reprise

La date de reprise de la Micro-Folie mobile "An Vavang" pourra être modifiée par **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE** en accord avec **la COMMUNE**. La date de reprise modifiée devra être fixée dans la limite

de 15 jours avant la date initialement prévue, ou 15 jours après. En cas de reprise a posteriori de la date de fin de prêt tel que précisé à l'article 1, l'ensemble des conditions du présent contrat s'appliquera à la période de prolongation.

Un constat de la Micro-Folie mobile "An Vavang" (sur la base des Annexes 1 et 2) sera réalisé par les deux parties à sa reprise par **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE** le dernier jour de mise à disposition.

2.3 Accompagnement

L'ASSOCIATION PRAXITÈLE s'engage à accompagner régulièrement **la COMMUNE** dans la mise en oeuvre de son projet et pendant toute la durée du prêt de la Micro-Folie mobile "An Vavang".

L'ASSOCIATION PRAXITÈLE assurera une formation technique auprès des équipes désignées par **la COMMUNE** à l'installation et au déploiement de la Micro-Folie mobile "An Vavang". **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE** formera les équipes désignées par **la COMMUNE** à la prise en main des différents modules de la Micro-Folie mobile "An Vavang" et pourra l'accompagner dans la rédaction de son projet de médiation. **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE** pourra faire appel à l'association EMERGENCE OI pour des temps de formation des équipes désignées par **la COMMUNE** autour du "module Fablab" et des "casques VR".

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

3.1 La COMMUNE s'engage à suivre le plus fidèlement possible le projet de médiation et les axes de programmation transmis en amont de la mise à disposition à **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE, la Direction des affaires culturelles et La Villette**.

3.2 La COMMUNE s'engage à désigner un référent de la Micro-Folie mobile "An Vavang" et à dégager a minima 1 ETP qui sera en charge de la médiation et de l'animation de la Micro-Folie mobile "An Vavang" pendant toute la durée de la mise à disposition

3.3 La COMMUNE organise les présentations au public de la Micro-Folie mobile "An Vavang" sous sa seule responsabilité et dans les lieux de son choix sur l'île de la Réunion.

3.4 La COMMUNE assure le transport (en dehors des dispositions de l'article 2.1), montage, démontage et conditionnement de la Micro-Folie mobile "An Vavang" Elle s'engage à respecter les conditions d'utilisation de la Micro-Folie mobile "An Vavang" qui lui seront données par **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE** afin qu'elle ne soit nullement endommagée.

3.5 En cas de nécessité de stockage, **la COMMUNE** assurera les conditions nécessaires à l'entreposage de matériel électronique.

3.6 La COMMUNE assure la maintenance de la Micro-Folie mobile "An Vavang" pendant la période de mise à disposition. En cas de dommage, elle assure toute remise en état et le remplacement si nécessaire de tous les éléments qui composent la Micro-Folie mobile "An Vavang".

3.7 La COMMUNE s'engage à rendre la Micro-Folie mobile "An Vavang" en parfait état de fonctionnement à **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE**. Il s'agit d'une clause substantielle du présent contrat.

La COMMUNE s'engage à informer **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** de tout incident ou dommage subi par le matériel.

3.8 La COMMUNE dispose d'une assurance civile couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'utilisation de la Micro-Folie mobile "An Vavang". En aucun cas les responsabilités de **L'ASSOCIATION PRAXITÈLE** ne pourraient être engagées pendant toute la durée de la mise à disposition. **La COMMUNE** remettra à **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** l'attestation d'assurance correspondante au moment de la livraison de la Micro-Folie mobile "An Vavang" pour le premier jour de mise à disposition.

En cas de prolongation exceptionnelle du prêt de la Micro-Folie mobile "An Vavang" en commun accord entre les Parties, **la COMMUNE** s'engage à prolonger son contrat d'assurance, et remettra à **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** l'attestation d'assurance couvrant la période supplémentaire, avant le début de cette période.

3.9 Lors du constat réalisé par **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** au moment de la reprise de la Micro-Folie mobile "An Vavang", tout élément manquant ou détérioré de tout ou partie du matériel constituant la Micro-Folie mobile "An Vavang" objet du présent contrat (listes en Annexes 1 et 2), pourra être facturé à **la COMMUNE** par **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE**.

3.10 La COMMUNE s'engage à procéder au réassort du stock de consommables en quantité et en contenu identiques à la liste figurant en Annexe 2. En cas de différentiel constaté à la reprise de la Micro-Folie mobile "An Vavang", **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** pourra facturer **la COMMUNE** à hauteur du différentiel.

3.11 Il est rappelé que la mise à disposition de la Micro-Folie mobile "An Vavang" ne comprend pas de véhicule. Il reviendra à **la COMMUNE** de s'assurer de disposer du véhicule adéquat s'il souhaite la déplacer.

3.12 La COMMUNE ne pourra pas prêter la Micro-Folie mobile "An Vavang" à un tiers.

3.13 La COMMUNE s'engage à respecter le protocole de communication fourni par **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** et à mentionner **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE, la Vilette et la DAC Réunion** dans toutes ses communications.

3.14 L'ASSOCIATION PRAXITÈLE et La Vilette sont en charge de la coordination du réseau Micro-Folie à l'échelle régionale en partenariat avec la **DAC Réunion**. Ils pourront proposer tout au long de la période de mise à disposition des temps d'animation du réseau Micro-Folie à La Réunion.

3.14.1 La COMMUNE s'engage à signer la charte nationale d'adhésion au Réseau Micro-Folie qui fera l'objet d'un document distinct à la présente convention, et à en respecter les conditions lors de l'utilisation la Micro-Folie mobile "An Vavang" et pendant toute sa période de détention.

3.14.2 La COMMUNE s'engage à participer activement aux temps de vie du réseau Micro-Folie à La Réunion qui pourront lui être proposés par **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE et la Vilette**

3.14.3 La COMMUNE s'engage à inclure les temps forts du réseau Micro-Folie dans sa programmation.

3.14.4 La COMMUNE s'engage à prévoir des temps de mise à disposition de son équipe Micro-Folie pour participer aux temps de vie du réseau qui pourront lui être proposés par la coordination régionale.

3.14.5 La COMMUNE s'engage à tenir informée **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** du programme des présentations publiques de la Micro-Folie mobile "An Vavang" de manière à ce que **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** puisse éventuellement en faire part et en faire la promotion auprès de potentiels futurs bénéficiaires.

3.15 La COMMUNE expérimentant la Micro-Folie mobile "An Vavang", s'engage à l'utiliser régulièrement et à transmettre un bilan à l'issue de l'expérimentation à **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** via une grille d'information qui lui sera communiquée par **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE**.

La COMMUNE s'engage à participer à un rendez-vous de bilan du projet, animé par **La Villette et l'ASSOCIATION PRAXITÈLE**.

La COMMUNE s'engage notamment à remettre, à l'issue de la période de prêt de la Micro-Folie mobile "An Vavang" à **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** les éléments d'évaluation suivants :

- Lieux d'implantation et kilomètres parcourus par la Micro-Folie mobile "An Vavang" durant la période de prêt ;
- La fréquentation réalisée ainsi qu'une typologie indicative des publics (âge, sexe, provenance géographique, proportion public individuel/groupes, informations sur les groupes : issus du champ social, de l'Education Nationale, etc.) ;
- une revue de presse ;
- toute autre information permettant de nourrir le bilan qualitatif et quantitatif.

3.16 La COMMUNE autorise la captation et la diffusion de toute présentation publique de la Micro-Folie mobile "An Vavang" par **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** et ses partenaires, à des fins de promotion du projet Micro Folie, de **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** et des partenaires sans limite de durée et de territoire sous réserve d'obtention des droits à l'image des participants.

ARTICLE 4 – Modalités financières

La COMMUNE s'engage à verser la somme de **500€ (cinq cents euros)** à **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** pour permettre de couvrir les frais de gestion liés à la mise à disposition de la Micro-Folie mobile "An Vavang" par virement bancaire dans un délai de 15 jours à compter du début du prêt.

ARTICLE 5 – FORCE MAJEURE

Le présent contrat serait résolu de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure. On entend par cas de force majeure, des faits qui se sont produits après la signature du contrat, de caractère irrésistible, imprévisible et extérieur, ne pouvant être empêchés par les cocontractants.

En cas de force majeure, le cocontractant empêché préviendra par tous les moyens possibles les autres parties. Aucune somme ne sera due par **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** et **la COMMUNE** restituera la Micro-Folie mobile "An Vavang" à **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** en parfait état de fonctionnement et dans les meilleurs délais.

ARTICLE 6 – CLAUSE RESOLUTOIRE

Dans le cas où **la COMMUNE** ne respecterait pas les termes du présent contrat, et notamment dans le cas où les conditions d'utilisation de la Micro-Folie mobile "An Vavang" telles que définies par **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** n'étaient pas respectées, **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE** pourra mettre fin à la mise à disposition de la Micro-Folie mobile "An Vavang" sans délai. Le présent contrat sera résilié sans aucune indemnité à verser à **la COMMUNE**.

A la remise de la Micro-Folie mobile "An Vavang" à **l'ASSOCIATION PRAXITÈLE**, cette dernière pourra refacturer à **la COMMUNE** tout éventuel élément endommagé du kit dont l'usure ne résulterait pas de son fonctionnement normal durant la période de mise à disposition.

ARTICLE 8 – LITIGES

Le présent contrat est régi par la loi française. En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux de Saint-Denis de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le

Pour l'ASSOCIATION PRAXITÈLE :

La VILLE DE LE PORT :

Annexe 1 – Liste et état du matériel de la Micro-Folie mobile

NB : Les tarifs affichés ne tiennent pas compte du coût de main d'œuvre (ingénierie, assemblage, stockage, livraison), et des tarifs négociés en raison des quantités commandées par la Villette dans le cadre de marchés publics.

Digital Museum Listing for insurance						Numero de série du Kit		33
MAJ: 12-oct-23						Représentation des lieux sur site		
Flight Case Name	Technical Reference	Definition	Price (€)	QTY	Total (€)	Etat des Lieux Dépôt Note de 1 (Neuf) à 4 (inutilisable)	Etat des Lieux Retour Note de 1 (Neuf) à 4 (inutilisable)	Observation(s)
Screen	Shen R/F0200000000	Projection Screen (300x10)	300	1	300			
Temple Mat	Shen R/F0200000000	Temple Mat	30	1	30			
Tools	Controler Shen case 10	Controler Shen case 10	25,25	1	25,25			
Digital Museum 1	Shen R/F0200000000	Tools	200	20	4000			
	Loading System for Tablet	Antislow Hanging/Galley Tab AT	27	20				
		Antislow USB C magnetic power daisy (with the tablet)	30,25	20				
		Loading device inside the Digital Museum Drawer	44,1	20				
		Articulated arm part 1/3	14,9	15				
		Articulated arm part 2/3	18,75	15				
		Articulated arm part 3/3	31,5	15				
		String with loaded tool	15,4	15				
	EVO Plus MB-MC200	Microphone and its cable (20m)	30	20	600			
	Omnia Quest 2	Virtual Reality Headset/Controller	208	2	416			
	Wire USB type C-L connector	USB type C cable	7,5	2	15			
	Yamaha HPF008	Audio Headset	22,5	30	675			
	Control CPU 0.3 WFF	Controlled microchip output	10,42	15	156,3			
	Tablet Stand	Tablet stand including the bracket support	39,17	15	587,55			
	2x10 USB Power units	Power Transformer for device loading	75	2	150			
Digital Museum 2	Ventilation system power supply	Ventilation system power supply	43,3	1	43,3			
	Flight Case Digital Museum 1	Reinforced Flight Case for Tablet and stands	2036	1	2036			
	Orange strap for MMS	Orange strap for MMS	10,8	1	10,8			
	Headset	Headset/Controller	100	1	100			
	Wire 3x1,5 + PC18 10m	Electrical Wire (10m)	25,7	1	25,7			
	3x power socket	Power socket	10,5	2	21			
	TP Link AX 6000	WiFi Router	282	1	282			
	RJ 45/15 (2m)	Wire from the computer to the Router	4,17	1	4,17			
	Computer / Dell Precision 3561	PC sensor / Computer/Power of the system	1803	1	1803			
	Allen & Heath ZED-8	Mixing Board	82,5	1	82,5			
	Shure SM58 LC	Microphone	81,67	1	81,67			
	KCR (3m)	Wire micro-cable/Signal Board	14,08	1	14,08			
	BL EON ONE	Large band cable kit for the Digital Museum	361,5	2	723			
	3 Cables 3x1,5 (10m) (3m)	Wire Micro-cable / 3m	14,40	2	28,80			
	Jack 1/8" (3m) / 2 Jack 1/8" (3m)	Wire Computer - Mixing Board	7,75	1	7,75			
Digital Museum 3	Flight Case Digital Museum 2	Reinforced Flight Case for Digital Museum	1080	1	1080			
	Magnetic Handle	Magnetic Handle for Conference Mode	31	1	31			
	Mixal HDMI adapter	Protection for another band	9	1	9			
	Wire 3x1,5 + PC18 10m	Electrical Wire (10m)	25,7	1	25,7			
	3x1,5 wire 20m	3x1,5 wire 20m	7,08	1	7,08			
	3x Power socket	Power socket	10,5	1	10,5			
	Shure L9851	Wire - Power / Signal	10,40	1	10,40			
	James HT 1418	Tablet 10" degree rotating with back	249,36	2	498,72			
	Wire 3x1,5 + PC18 10m	Electrical Wire (10m)	25,7	1	25,7			
	Flight Case Digital Museum 3	Reinforced Flight Case for Digital Museum	1080	1	1080			
	HDMI 4K 15m	Video Cable 15 meters	100	1	100			
	Total du musée Numérique			391	23791,56			
Micro Folie Signage		2 Roll UP Signage with 2 holding bags	180	2	360			
Total Micro-Folie Mobile comprise (HT)					23913,56			
Etat des Lieux Dépôt			Etat des Lieux Retour					
Fait A:			Fait A:					
Le			Le					
Représentant Villette			Représentant Villette					
Signature			Signature					

fablab et ludotheque liste assurantielle						Numéro de série du Kit		33
MU - 12 oct 23						Réfèrent état des lieux sur site		
Flight Case Name	Technical Reference	Definition	Price (€) Excl. taxes	QTY	Total (€) Excl. taxes	Etat des Lieux Depot Note de 1 (Neuf) à 4 (Inutilisable)	Etat des Lieux Retour Note de 1 (Neuf) à 4 (Inutilisable)	Observation(s)
fablab	Flashforge Finder red	imprimante 3d	283,25	1	283,25			
	kit rétroéclairage microcontrôleur + alim	lot de 33 cartes d'autocontrôle + prog info	162	1	162			
	3DPrinter Camcorder 4	caméra de diffusion 3D et 4K	283,25	1	283,25			
	brocheur 3D 148	machine à coudre	139,9	1	139,9			
	kit d'arduino 4000	outil de travail de précision	179,9	1	179,9			
	arduino 220	carte de passage pour arduino 4000	49,92	1	49,92			
	arduino R323230m	générateur pyrographique arduino	29,9	1	29,9			
	ordinateur ultrabook probook hp430g	écran 15.6"	928	1	928			
	proteusoft 10-3838888	écran 15.6"	649,9	1	649,9			
	fly lablab	flycam motorisé	1078	1	1078			
	multitouch 40 legrand	ref 05005	14,5	1	14,5			
	cable 3g, 3 + pc16 10m	prolongateur attaché au flycam	25,7	1	25,7			
	table 3g, 3 + pc16 10m 5 quadruplette	prolongateur attaché au flycam pour passer de travail	25,7	1	25,7			
ludotheque	fly lablab	flycam motorisé	1190	1	1190			
	sergile orange pour ludotheque	sergile orange pour ludotheque	10,8	1	10,8			
	lino pour enfants basés sur l'art graphique	lot de 20 lino Bas-Vent et Goussier	14,79	28	413			
	assises coussins multicolor 80x37 1p	3 lots de coussins enroulés sous-neige	327	3	981			
	table d'exposition 160x2m	table d'exposition	12,95	2	25,9			
Total fablab + ludotheque				48	5841,94			
Micro Folie Signage	3 Roll UP Signage with 3 holding bags	1 Roll up 160x2m 1 Roll up 160x2m 1 Roll up 160x2m	180	3	540			
Total Micro Folie Signage complète (17)						6381,94		
Etat des Lieux Depot			Etat des Lieux Retour					
Fait A:			Fait A:					
Le:			Le:					
Référent Villarta			Référent Villarta					
Signature			Signature					

Annexe 2 – Liste des consommables de la Micro-Folie mobile

Les consommables sont à la charge du **BENEFICIAIRE** (notamment pour faire fonctionner le FabLab)

Liste Consommables Module Micro-Folie K...					
Prêt fait à : Du: Au:					
Fly de Stockage	Ref. Matériel	Definition	Prix total	QTE	Revendeurs potentiels
FabLab	Boîtes de fils multicolores	Consommable pour machine à coudre	90	1	Tissu.net—Rascol—Mondial Tissu
	Kit de 4 Bobines de PLA 1560G UNIQUEMENT!!!	Consommables pour imprimante 3D	49,92	4	Avianoplast—Conrad—Maker shop Leroy Merlin
	Lot de 3 T-Shirt (TGA-8A/9A-11A/12A-14A) pour presse	Consommable pour presse à T-Shirt	9,75 (les 3)	3	Créadhesif—La maison du t-shirt ADCconcept—Main-Gauche
	1 Set aiguilles	Consommable pour machine à coudre	20	1	Rascol—Rue du Fil Ma petite mercerie
	Vinyle Adhésif et Rouleau de Tape	Consommables pour plotter de découpe et presse	160	1	Craftolux—Vinyle adhésif Adhail déco—Promatex
	Kit découpe multicolore de Flock pour T-Shirt	Flockage pour marquage T-shirt	99	1	Ouloulux—Le comptoir du flex Promatex—Transfrance
	3 paires T6 Gants protection 1 paire T8 et 3x Lunettes	Equipement de Protection Individuelle	25,8	6	Castorama—Mister Outillage Leroy Merlin—Mandun Collectivité
	20 Piles AAA ou LR03	Dans le kit Micro-Folie	11,18	1	
	Kit découpe multicolore de Flex pour T-Shirt	Flex pour marquage T-shirt	64,9	1	Ouloulux—Le comptoir du flex Promatex—Transfrance
Total			461,8		
Etat des Lieux Dépôt			Etat des Lieux Retour		
Fait A:			Fait A:		
Le			Le		
Reférent Vilette			Reférent Vilette		
Referent Site			Referent Site		
Signature			Signature		